

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

Le 9 juillet 2026 à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALEMANY Manon, BLAMPAIN Raphaël, COSTE Philippe, DELPECH Pierre, DUMAS Joële, GILS Antoine, LEFRANCQ Arnaud, MERICKSKAY Sylviane, MOUTON François, NISON Anne-Marie, PELLISSIER Anick, RICHOU Xavier, VOPEL Ronald.

Absente excusée : MERCIER Lorna donne procuration à GILS Denise.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 21 mai et du 5 juin sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

LOYER COMMERCE

Madame le Maire explique qu'au vu du retard sur le chantier d'aménagement de la résidence des Remparts ainsi que ceux de consolidation du pont de la route de Trausse, elle propose de prolonger d'un trimestre la gratuité du loyer mensuel de 277,39 € de la boucherie Maison Dos Santos afin de compenser l'impact financier engendré.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents d'accorder la prolongation de gratuité temporaire relative aux loyers des mois de septembre/octobre et novembre (3 mois) soit 832,17 €.

RÉSIDENCE LES REMPARTS - MARCOU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de vente au groupe MARCOU HABITAT de l'ancienne salle de musculation et d'un appartement au 1^{er} étage situés respectivement aux n°19 et 19 bis rue Jean Jaurès, il s'agit de la parcelle A0224 et d'une partie de la parcelle A225 (lot n°1).

Ces locaux seront réhabilités en logements et feront l'objet d'un aménagement global d'habitats pour seniors autonomes par le groupe MARCOU HABITAT. Cet ensemble comprendra une quinzaine de logements (principalement des T2 et T3). [délibération validée en juin 2023]

Le prix de vente proposé par la commune s'élève à 25 000 € pour cette acquisition. En contre-échange, MARCOU HABITAT cèdera, pour le même prix de 25.000 € ttc, un local en rez-de-chaussée dit "boucherie" d'une surface de plancher d'environ 138 m² (correspondant au Volume n°2 de l'état descriptif de division en volumes de l'ensemble immobilier constitué par les parcelles A224-A225-A226 dont le projet a été établi par le Cabinet LEFEVRE, géomètre-expert). Il n'y a donc aucune dépense financière de l'une ou l'autre partie pour cette opération.

Il est précisé que tous les frais afférents à cette opération, y compris tous frais de géomètre-expert et frais de notaire seront à la charge exclusive de MARCOU HABITAT.

« DÉSHERBAGE » BIBLIOTHEQUE

Le désherbage consiste à retirer des rayonnages les documents et ouvrages qui ne peuvent plus être proposés au public. Cette action vise principalement à élaguer la collection de documents qui n'y ont plus leur place, aérer les rayonnages (facilitant ainsi l'accès aux documents, valorisant certains ouvrages

moins « noyés dans la masse »), actualiser les collections, évaluer la cohérence d'un fonds et sa pérennité.

Séverine VILA, responsable de la bibliothèque, aura la charge d'effectuer ce tri, de répertorier les ouvrages à sortir de l'inventaire.

GESTION DU PERSONNEL

Création d'un emploi d'Adjoint Technique territorial Principal 2^{ème} classe pour avancement de grade d'un Adjoint Technique au 1^{er} août 2026, à la suite de l'obtention de l'examen professionnel.

ÉCOLE

Proposition de conserver ces différentes démarches pour le groupe scolaire :

- Paiement des entrées piscine dès septembre 1 fois / semaine pour le premier trimestre.
- Distribution 1 fois / semaine de fruits de saison à tous les élèves de l'école.
- Budget de 100 euros par élève, alloué pour les achats de tout le matériel, les fournitures, les jeux, les activités, etc.

Favorable à l'unanimité pour le maintien de l'ensemble de ces actions.

MATÉRIEL TECHNIQUE - TRAVAUX

- Arnaud LEFRANCQ informe les conseillers de l'achat d'un camion plateau poly benne qui remplacera le Citroën plateau. Celui-ci n'est pas poids-lourd et pourra être conduit par tous les agents (prix d'achat 30 275,76 € TTC).

Les prévisions budgétaires avaient été réalisées pour l'achat d'une mini-pelle en remplacement du tractopelle qui devient vétuste, cependant cela s'avère moins utile car peu de chantier où les agents techniques l'utilisent. La location d'une mini-pelle sera plus avantageuse en cas de besoin.

- Les agents techniques ont œuvré à la cantine sur les aménagements extérieurs :

- construction d'un trottoir à l'aplomb du bâti côté jardin,
- aménagement du sol en sable tassé avec création de 2 puits sec,
- plantations de 2 arbres sur le devant de la terrasse.

Ils ont également implanté 6 poteaux d'éclairage public dont 4 en solaire et 2 normaux dans la rue Joseph Prax qui était dépourvue de luminaire. Un éclairage en solaire au nouveau boulodrome et un autre au niveau de la colonne à eau chemin de Mengaud.

- En bordure de la RD11, avenue Pasteur, un platane avait dû être abattu par les services départementaux car il présentait un fort risque de chute (fissure du tronc de haut en bas). Le restant du tronc ancré au sol va être dessouché. Une réflexion est menée sur le remplacement de ce platane éventuellement par un laurier rose tige.
- Acquisition de 3 caméras extérieures de surveillance avec panneau solaire qui seront placées aux endroits sensibles : cimetière (vols) et sur les extérieurs du village (dépôts sauvages).
- Les aménagements entrepris par les agents techniques communaux autour du nouveau boulodrome arrivent à leur fin. La confection d'un portail en bonne et due forme est à l'étude pour remplacer celui installé actuellement.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe les conseillers que l'ostéopathe présent au pôle médical va céder sa place dès le 1^{er} septembre à son remplaçant. Un nouveau local a été créé par nos agents techniques dans le pôle médical afin d'y accueillir une IPA (Infirmière en Pratique Avancée) d'ici la fin du mois de juillet.
- Le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet est annulé par arrêté préfectoral. Une solution est proposée : programmer le tir le jour de la fête de Noël le vendredi 18 décembre. Pour cela, contacter la société PYRAGRIC afin d'organiser le renvoi des artifices et une nouvelle livraison

en décembre.

- Police pluri communale : réunion le mercredi 8 juillet à Aigues-Vives avec les élus concernés et les deux agents de la police pluri communale. Un problème a été soulevé concernant la surcharge de travail des deux agents pour l'ensemble des neuf communes. De ce fait, une suggestion est mise en avant : créer un syndicat afin que la gestion soit conduite par toutes les communes et non plus par une seule, ce qui permettrait également une embauche supplémentaire ainsi qu'une bonne répartition des charges au niveau de la masse salariale entre tous les acteurs.
- CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements) : cette commission s'est tenue en Mairie le 9 juillet à 14h30 pour définir l'attribution des 15 logements du futur papy loft rue Jean Jaurès. Les présents : M. FABRE Rémi et Mme AUMONT Sylvie (Groupe Marcou), 3 représentantes du Conseil d'Administration du Groupe Marcou, Denise GILS, Joële DUMAS. Les dossiers sont étudiés suivant plusieurs critères d'attribution : l'ancienneté de la demande, les revenus du demandeur et son reste à vivre/jour, son âge, son handicap (si tel est le cas).
- Info réunion retenue collinaire : Philippe COSTE explique le pré projet qui sera porté par la cave et l'ASA des viticulteurs.
- Manon ALEMANY propose la possibilité de planter un arbre lors de chaque naissance sur le territoire de la commune, idée à réfléchir.
- Dates des prochains conseils municipaux, à 18h00 :
Jeudi 10 septembre
Jeudi 15 octobre
Jeudi 12 novembre
Jeudi 10 décembre.

La séance est levée à 19h45.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 10 SEPTEMBRE à 18H00

Peyriac Minervois